Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 105 Cote : 11NUM/1R1185_05

Nom : Cordier

Prénoms : Jean Baptiste Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 976

Classe de mobilisation : 1887

## ÉTAT CIVIL.

Né le 28 Juillet 1867, à St Geoirs, canton d. Heyrieu, département de l'Isère, résidant à Diémoz, canton d' Heyrieu, département de l'Isère, profession de cultivateur fils de Jean Baptiste et de Grossat Marie, domiciliés à Diémoz, canton d' Heyrieu, département de l'Isère

## SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils bruns, yeux bruns, front ordinaire, nez long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale. Taille : 1 m. 66 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N° 7 de tirage dans le canton d Heyrieu

Degré d'instruction : générale (1). 2 ; militaire (2).

## DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Ajourné en 1888 et 1889 - Services Auxiliaires en 1890 (Faiblesse)

Compris dans la 6e partie de la liste du recrutement cantonal. (1re portion).

## DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Passé dans la Réserve de l'armée active le 1er Novembre 1891

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. Services Auxiliaires

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Service auxiliaire

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Service auxiliaire 109e Reg.t d'Infanterie ~~1890~~

NUMÉRO au répertoire du corps.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. ~~122~~

A accompli une 1re période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

A accompli une 2e période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans l'armée territoriale le 1er 9bre 1901

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Déclaré "bon absent" en 1914, ne s'étant pas présenté devant la commission de réforme. Considéré comme Libéré définitivement de toutes obligations militaires le 30 Novembre 1918 - 3 (Circulaire ministérielle N° 24.913 - 1/11 du 14 Novembre 1918). Rayé des contrôles le dit jour. 122 663

A accompli une période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er Octobre 1907

Libéré du service militaire le 30.11.1918

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Dates. | Communes. | Subdivisions de région. | D domicile ou R résidence. |
|---|---|---|---|
| | | | |

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|---|---|---|---|---|
| | 1er novem 1891 | ~~1er novem 1898~~ 1901 | ~~1er novem 1904~~ 1907 1er OCTOBRE | ~~1er novem 1913~~ 1er OCTOBRE 1914 |

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné 22/12/2014